

62/II07 du 25/II/1982

DECRET N° \_\_\_\_\_/MME-SGME portant inscrip-  
tion au tableau d'avancement au titre de l'année 1982  
des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiér-  
archie I des Services Techniques (Mines).

ISAS : LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-  
naires ;

DFP Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article  
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;

DB Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement  
des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

DCF Vu le décret n° 80/638 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644  
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie  
en date du 27 Mai 1982 ; d'avancement

DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1er : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC= néant.

INGENIEURS

Pour le 5° échelon à 2 ans

Messieurs : - DZOUNDOU Victor..... (Industrie)  
- KOUNBA Pierre..... (Planification)

ARTICLE 2 : - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.:-

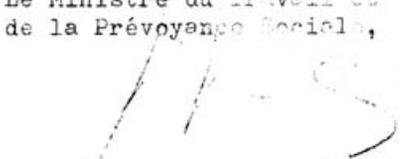
Brazzaville, le 25 Novembre 1982

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

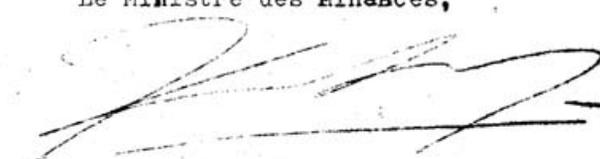
  
R. A D A D A.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
B. COMBO MATSIOMA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....1  
DGTFP-DFP.....3  
DB.....3  
LCF.....2  
MINI-FINANCES.....2  
MNE.....2  
SGMNE.....3  
SGG/BC.....3  
INDUSTRIE.....2  
PLANIFICATION.....2  
DOSSIERS.....4  
INTERESSES.....4/31.-